



17 décembre 2015

(15-6672)

Page: 1/1

Original: espagnol

**PÉROU – DROIT ADDITIONNEL VISANT LES IMPORTATIONS
DE CERTAINS PRODUITS AGRICOLES**

**ARBITRAGE AU TITRE DE L'ARTICLE 21:3 C) DU
MÉ MORANDUM D'ACCORD SUR LES RÈ GLES ET
PROCÉ DURES RÉ GISSANT LE RÉ GLEMENT
DES DIFFÉ RE NDS**

La communication ci-après, datée du 16 décembre 2015 et adressée par l'arbitre, M. Ricardo Ramírez-Hernández, au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:3 c) du Mé morandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends.

J'ai l'honneur de vous adresser une copie de ma décision arbitrale concernant l'affaire *Pérou – Droit additionnel visant les importations de certains produits agricoles* (DS457), conformément à l'article 21:3 c) du Mé morandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends. Cette décision sera distribuée aux Membres de l'OMC vers 16 heures cet après-midi. Elle est confidentielle jusqu'à sa distribution.
